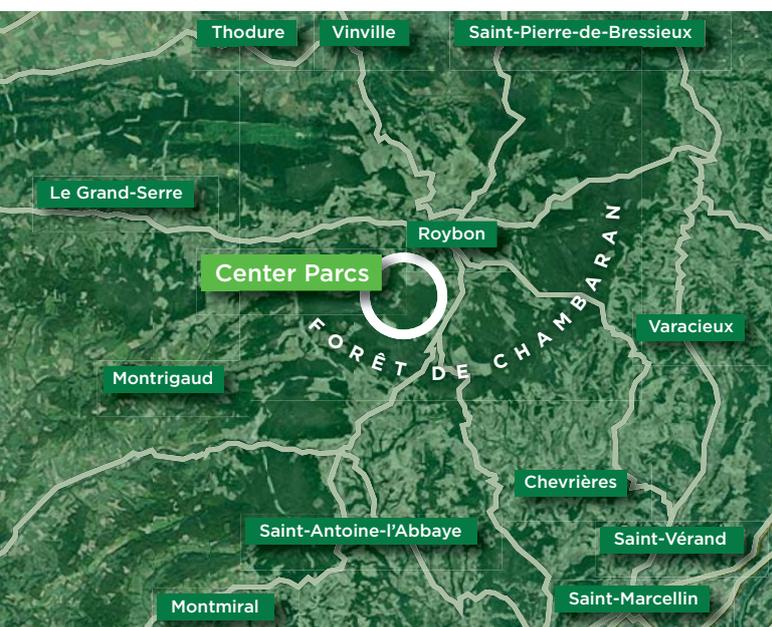


# PROJET TOURISTIQUE EN ISÈRE

## > sur l'environnement



### PRÉSERVATION DE LA FORÊT

#### Superficie du Center Parcs :

La forêt de Chambaran s'étend sur 35 000 ha.

L'implantation de Center Parcs représente **0,42% de la superficie totale de la forêt** (soit 150 ha sur lesquels 80 ha seront défrichés).

#### Mesures de compensation :

**76 ha** de zones humides sont impactés par l'implantation de Center Parcs.

Ils seront compensés à hauteur de 200 %, soit :

**1 ha impacté = 2 ha restaurés\***. (\*Sur la commune de Roybon et dans le périmètre du schéma régional)

Un engagement sur **50 ha\*** supplémentaires a été pris au titre des espèces protégées. (\*Dans le département de l'Isère)

### PRÉSERVATION DE L'EAU ET DU MILIEU NATUREL

En complément des dispositifs hydroéconomiques pour l'ensemble des sanitaires, des **TECHNIQUES**, telles que le recyclage par osmose inverse des eaux de lavage des filtres des piscines, permettent d'économiser jusqu'à 30% de l'apport d'eau quotidien dans les espaces aquatiques.

Le dimensionnement de l'ensemble des **OUVRAGES DE STOCKAGE** des eaux pluviales a été maximisé en prenant pour référence une crue centennale et les statistiques fournies par une autre **STATION MÉTÉO**. Par exemple, la capacité de stockage du bassin principal est passée de 2500 m<sup>3</sup> à 8500 m<sup>3</sup>. Ce bassin recueillera également l'eau de la vidange annuelle des piscines. Ainsi, la **TEMPÉRATURE** des eaux rejetées dans les milieux naturels n'excédera par celle des étangs alentours.

### TRI ET VALORISATION DES DÉCHETS

Dans le cadre de la **CERTIFICATION HQE** du Center Parcs, le Groupe Pierre et Vacances - Center Parcs s'est engagé en faveur d'une démarche "**CHANTIER VERT**", avec la valorisation au minimum de 70% des déchets.

En phase d'exploitation, Center Parcs mettra en œuvre une politique d'incitation au tri auprès de ses partenaires, de ses équipes et de ses clients.

Ainsi, les domaines Center Parcs en Europe affichent aujourd'hui des **TAUX DE TRI DE PRÈS DE 50%**.

### PRÉSERVATION DE L'ÉCOSYSTÈME

Le cabinet spécialisé **ÉCOSPHÈRE**, intégré à l'équipe projet, veille au respect des mesures de réduction des impacts et des mesures compensatoires (exemples : création de 8 mares, de 10 réseaux d'ornières, de lisières, de 2 abreuvoirs pour l'habitat des différentes espèces protégées inventoriées sur le site).

## > sur l'emploi et l'attractivité

**Le Domaine Center Parcs en Isère aura un impact bénéfique sur le territoire par :**

### LA CRÉATION DE 697 EMPLOIS

Center Parcs créera jusqu'à **1500 EMPLOIS** en phase de chantier et **697 EMPLOIS** en phase d'exploitation.

Ces emplois seront **stables, durables et directs**, mais aussi **indirects** à l'instar des emplois créés en Moselle\*.

(\*Pour rappel, chaque emploi sur le site crée indirectement 1,4 emplois hors-site pour le département)

### DE NOUVELLES RECETTES FISCALES\*

(\*Estimation)

**3,2 millions d'euros** de taxe locale d'équipement.

**950 000 euros** de taxe de séjour par an.

**1 million d'euros** de taxe foncière par an.

**900 000 euros** de contribution économique territoriale par an.